



Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Janvier 2026

Invitation

Pour rappel, tous les habitants de Chaucenne sont conviés à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu ce dimanche 11 janvier 2026 à 11h30 au Centre de Vie.



Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur pour 2026

Dans ce numéro...

Atelier Julia's Truck Etat civil 2025	1
Entretien hivernal Production photo-voltaïque	2
Conseil municipal PLU	3
Comité des Fêtes	4



Ateliers municipal—Premiers travaux

Le 15 décembre, une équipe de la société ECR est venue sur le terrain de la bascule afin d'effectuer des sondages.

Ils vont permettre de caractériser le sol et de donner toutes les informations dont le bureau d'étude a besoin pour calculer les fondations de notre futur bâtiment.



Retour de Julia's Truck



Après une pause entre Noël et Nouvel An, Julia et ses tartines seront de retour à Chaucenne tous les derniers lundis du mois à la bascule. Rendez-vous le lundi 26 janvier 2026.

Etat civil 2025

Bilan de l'état civil 2025 sur Chaucenne :

- 6 avis de naissance
- 1 déclaration anticipée de paternité (enfant à naître)
- 3 mariages
- 4 décès

Actes d'état-civil



Conditions hivernales

Le froid hivernal s'est installé sur la France et notre région n'y fait pas exception.

La neige et les températures négatives nous rappellent à l'ordre en habillant de blanc et de brillant nos trottoirs, routes et chemins.

Ceci est l'occasion de rappeler que la commune de Chauenne n'est pas équipée afin d'assurer elle-même un déneigement et salage de nos espaces publics.

Ainsi, nous en appelons à la responsabilité de chaque propriétaire et nous vous rappelons que l'entretien des trottoirs et des espaces devant vos entrées vous incombe.

Au-delà de l'obligation légale, entretenir son trottoir en hiver est un acte de civisme et de solidarité. C'est contribuer au bien-être et à la sécurité de tous : vos enfants, vos voisins âgés, les livreurs, les facteurs...

Nous vous remercions par avance de votre collaboration qui permettra à tous de passer cet épisode de grand froid dans les meilleures conditions possibles.



Production photovoltaïque

Depuis mars 2024, la production photovoltaïque située sur le bâtiment du Centre de Vie est entrée en fonctionnement avec un système de revente sur le réseau.

114 217 kWh ont été produits pour une refacturation à EDF OA (Obligation d'Achat) de 14 132,28 € (mars 2024 à septembre 2025).

Côté consommation, pour une période d'une durée similaire, ce sont 36 755 kWh qui ont été consommés pour les bâtiments communaux pour un coût de 11 631,34 €.



Séance du Conseil municipal

Résumé des délibérations du Conseil municipal du 17 décembre.

Statut du SIVOM :

Les élus du Sivom proposant une modification des statuts, les conseillers municipaux mandatent Etienne Pellegrini pour proposer des modifications afin de définir plus précisément les charges de bâtiment à prendre en compte et également permettre l'organisation sur les trois communes les activités d'été des enfants.

Isolation de la Maison de Mollans :

Après une réunion avec l'Architecte des Bâtiment de France pour préciser ses prescriptions, une nouvelle estimation des Coûts a été faite. Elle s'élève à 327000 Euros et représente une charge pour la commune dans le fourchette des 65000 à 72000 Euros, le solde devant être pris en charge par différentes subventions. Sur cette base, le conseil municipal décide de lancer la phase d'appels d'offres.



Validation de l'avant projet sommaire du futur atelier municipal :

L'estimation des coûts à la fin de l'étude d'esquisse était de 302430 Euros.

Cette estimation n'a pas été confirmée par la première version de l'Avant Projet Sommaire qui a porté l'estimation des coûts à 392000 Euros.

L'équipe projet a donc demandé aux architectes de revoir leur copie et de proposer des pistes d'économie afin de revenir à une estimation cohérente avec celle de l'esquisse.

Ce travail a permis de revenir à une version de l'Avant Projet Sommaire dont l'estimation des coûts est de 313000 Euros.

Le conseil municipal a validé cette version de l'APS et la continuité du projet sur cette base.

Elections municipales - prêt de salle aux candidats :

Le conseil municipal a validé le principe de prêter la salle de convivialité de la mairie ou la salle des fêtes aux listes candidates à l'élection municipale de Chauenne qui le demanderaient.

Validation du PLUi :

Après le vote lors du dernier conseil communautaire qui a validé le PLUi à 83%, les conseils municipaux doivent se prononcer sur ce document.

Le Conseil municipal de Chauenne a validé le PLUi.

PLUi

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil municipal de Chauenne a validé l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grand Besançon Métropole. L'ensemble des communes de GBM doivent faire de même afin de lancer la suite de la procédure : l'enquête publique.

Il s'agit d'une étape légale et essentielle du processus, au cours de laquelle chacun pourra :

- s'informer sur le contenu du PLUi,
- formuler un avis,
- contribuer, une dernière fois, à l'évolution du document.



Les remarques exprimées dans le cadre de l'enquête seront analysées par un commissaire enquêteur (ou une commission d'enquête), qui rendra un avis motivé. Cet avis peut influencer les décisions finales, notamment si un grand nombre de contributions soulignent des enjeux similaires.

Cette étape est programmée en 2026.

Comité des fêtes

ASSEMBLEE GENERALE 2026

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, l'Assemblée Générale du Comité des fêtes aura lieu le **Vendredi 30 Janvier 2026 à 20H30 en mairie.**

Tous les chaucennois sont invités à participer à cette réunion qui sera clôturée par le verre de l'amitié
Au programme, bilan 2025 et projets 2026.

N'hésitez pas à venir apporter vos idées.

En attendant de vous revoir bientôt, le comité des fêtes vous souhaite de très belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

BALADE AUX LAMPIONS du 14 Décembre

Vous êtes venus nombreux, parés de lampions, de bracelets lumineux, et de cloches, déambuler avec nous dans les rues de Chaucenne ce dimanche en fin d'après-midi pour admirer les décorations extérieures des maisons chaucennoises.

La balade s'est achevée devant la salle des fêtes autour d'un verre de vin chaud ou de chocolat chaud, de papillotes et de clémentines.



Le comité des fêtes remercie tous les chaucennois qui ont participé, tant ceux qui ont décoré leurs maisons, que ceux qui ont décoré le village et ceux qui sont venus se promener avec nous.



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chaucenne - 21, grande rue 25170 Chaucenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.org

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h